

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, le VENDREDI 18 NOVEMBRE, à 15 h 06, le conseil municipal de Saint-Denis s'est assemblé en SIXIÈME SÉANCE ANNUELLE, dans la salle du conseil municipal, sur convocation légale de la maire faite en application des articles L. 2121-10, L. 2121-12 et L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales (séance clôturée à 17 h 58).

ÉTAIENT PRÉSENTS

(dans l'ordre du tableau)

Éricka BAREIGTS, Jean-François HOAREAU, Brigitte ADAME, Jean-Pierre MARCHAU, Julie PONTALBA, Gérard FRANÇOISE, Monique ORPHÉ, Ibrahim DINDAR, Yassine MANGROLIA, Sonia BARDINOT, Jacques LOWINSKY, Marie-Anick ANDAMAYE (arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001), Gilbert ANNETTE, Marylise ISIDORE, Stéphane PERSÉE, Claudette CLAIN, Geneviève BOMMALAIS, Virgile KICHENIN, Karel MAGAMOOTOO, Fernande ANILHA, Christelle HASSEN, Jacqueline PAYET, Philippe NAILLET, Érick FONTAINE, Jean-Claude LAKIA-SOUCALIE, Guillaume KICHENAMA, Jean-Alexandre POLEYA, Arnaud HUGUET, Christèle BEAUMIER, Benjamin THOMAS, Raihanah VALY, Nouria RAHA, Julie LALLEMAND, Jean-Max BOYER, Audrey BÉLIM, Jean-Pierre HAGGAI, Noela MÉDÉA MADEN, Henriette BABET, Haroun GANY, Vincent BÈGUE, Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

(dans l'ordre du tableau)

Dominique TURPIN	pour toute la durée de la séance	par Benjamin THOMAS
Marie-Anick ANDAMAYE	jusqu'à son arrivée à 15 h 34 au rapport n° 22/6-001	par Brigitte ADAME
David BELDA		par Monique ORPHÉ
Éric DELORME		par Gilbert ANNETTE
Joëlle RAHARINOSY		par Jacques LOWINSKY
Gérard CHEUNG LUNG		par Christèle BEAUMIER
Alexandra CLAIN	pour toute la durée de la séance	par Jean-François HOAREAU
Aurélie MÉDÉA		par Jean-Max BOYER
Véronique POUNOUSSAMY MALAYANDI		par Karel MAGAMOOTOO
Michel LAGOURGUE		par Jean-Pierre HAGGAI
Jean-Régis RAMSAMY		par Henriette BABET

DÉSIGNATION DE LA SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, procédé à la nomination de la secrétaire de séance prise dans le sein du conseil municipal. Audrey BÉLIM a été désignée, par vote à main levée et à l'unanimité des votants, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les membres présents formant la majorité de ceux actuellement en exercice (41 présents sur 55), ont pu délibérer en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

ÉLUS INTÉRESSÉS

En vertu de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales, les élus intéressés n'ont pas pris part aux délibérations portant sur les rapports dont la liste suit.

Élus intéressés	en qualité de	au titre du (de l', de la)	rapport n°
- Sonia BARDINOT	députée / Ville	CAUE	22/6-011 et 22/6-012
(*) Éric DELORME (mandataire : Gilbert ANNETTE)	députés / Ville (titulaire)	Sidélec Réunion	22/6-013
- Jean-François HOAREAU	(suppléant)		
- Jean-François HOAREAU	députés / CINOR	ÉPFR	22/6-020
- Julie PONTALBA			
- Gilbert ANNETTE			
- Benjamin THOMAS			
(*) David BELDA (mandataire : Monique ORPHÉ)	député / Ville	SÉDRÉ	22/6-021
- Érick FONTAINE	député / Ville	SHLMR	du 22/6-024 au 22/6-026

CAUE	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement	Sidélec Réunion	Syndicat intercommunal d'Électricité du Département de la Réunion (Comité syndical)
CINOR	Communauté intercommunale du Nord de la Réunion	ÉPF Réunion	Établissement public foncier de la Réunion
SÉDRÉ	Société d'Équipement du Département de la Réunion	SHLMR	Société d'Habitations à Loyer modéré de la Réunion
(*)	élus absents / représentés		

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

Marie-Anick ANDAMAYE	arrivée à 15 h 34	au rapport n° 22/6-001
Vincent BÈGUE	parti à 16 h 37	au rapport n° 22/6-002
Audrey BÉLIM	sortie à 17 h 00	au rapport n° 22/6-003
	revenue à 17 h 07	au rapport n° 22/6-005
Sonia BARDINOT (voir élue intéressée : CAUE)	sortis à 17 h 19	au rapport n° 22/6-011
Philippe NAILLET	revenus à 17 h 23	au rapport n° 22/6-012
Jean-François HOAREAU (voir élu intéressé : Sidélec Réunion)	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 28	au rapport n° 22/6-015
Gilbert ANNETTE	sorti à 17 h 23	au rapport n° 22/6-013
	revenu à 17 h 29	au rapport n° 22/6-016
Jean-François HOAREAU Julie PONTALBA Benjamin THOMAS (voir élus intéressés : ÉPFR)	sortis à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020
	revenus à 17 h 35	après le vote
Gilbert ANNETTE (voir élu intéressé : ÉPFR)	parti à 17 h 34	avant le rapport n° 22/6-020

DÉPLACEMENTS D'ÉLUS EN COURS DE SÉANCE

(suite)

Monique ORPHÉ	sortie à 17 h 35	avant le rapport n° 22/6-021
	revenue à 17 h 37	au rapport n° 22/6-024
Érick FONTAINE <small>(voir élu intéressé : SHLMR)</small>	sorti à 17 h 37	avant le rapport n° 22/6-024
	revenu à 17 h 40	après le vote du rapport n° 22/6-026
Faouzia ABOUBACAR BEN VITRY	sortie à 17 h 43	au rapport n° 22/6-029
	revenue à 17 h 48	au rapport n° 22/6-034

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Rapport du délégataire pour l'exercice 2020-2021

I. Contexte

Le rapport relatif à l'exploitation des jeux de casino dans la Ville de Saint-Denis est présenté par la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion SA dont elle est délégataire depuis 1977. L'activité comptable de la STHCR SA présente l'évolution générale de ses activités au cours des douze mois écoulés soit du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021, au travers de leurs exécutions et de la qualité des services, des résultats financiers et de leurs perspectives de développement. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la STHCR et un rapport des commissaires aux comptes (Cabinet KPMG) a été établi en date du 31 octobre 2021.

L'intégralité du rapport de la STHCR est consultable auprès de la Direction Économie de la Ville de Saint-Denis.

II. Conditions d'exécution du service public pour l'exercice 2020-2021

L'année 2021 est une deuxième année COVID 19 qui a impacté encore très fortement l'activité de l'établissement de jeux dionysien.

Sur cette saison ludique, se sont enchainées les restrictions suivantes :

- fermeture du casino du 6 avril 2021 au 19 mai 2021,
- périodes répétées de couvre-feu différents,
- jauge maximale de clients,
- pass vaccinal obligatoire,
- masque obligatoire,
- distanciation sociale nécessitant l'arrêt de certaines machines à sous.

Durant l'exercice 2020-2021, le Casino de Saint-Denis a exploité des activités réglementaires que sont les jeux et l'animation. La restauration fait quant à elle l'objet d'un contrat de subdélégation comme le prévoit la réglementation des jeux. Le comité de direction a été confirmé dans ses fonctions par décision de Monsieur le Ministre de l'intérieur.

La commission supérieure des jeux a accordé, en juin 2020, le renouvellement de l'autorisation ministérielle de jeux pour cinq ans soit jusqu'au 30 juin 2025. A noter que la durée de cinq ans est le maximum qui est attribué par cette commission supérieure.

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé et résultat de l'activité

	2019-2020	2020-2021	Evolution %
Chiffre d'affaires	9 245 065 €	8 852 492 €	- 4,25 %
Dotations d'amortissements	801 758 €	883 107 €	+ 10,15 %
Résultat d'exploitation	3 043 183 €	3 487 113 €	+14,59 %
Résultat net	1 993 833 €	2 461 902 €	+23,46 %

Après la prise en compte d'un résultat financier de – 975 euros et d'un résultat exceptionnel de 47 923 euros, la résultat net de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 2 461 902 euros contre un bénéfice net comptable de 1 993 833 euros au titre de l'exercice précédent soit une évolution de + 23,47 %.

2. Faits marquants de l'exercice écoulé

Malgré le contexte très difficile, le Casino de Saint-Denis a terminé l'exercice 2020-2021 à la 6^{ème} place du classement national des casinos français sur un total de deux-cent-trois établissements de jeux.

Le Casino de Saint-Denis reste et demeure la plus grosse progression dans la profession sur les dix dernières années.

Depuis, le Casino de Saint-Denis est désormais :

- le 1^{er} casino de la Réunion (depuis 2012),
- le 1^{er} casino indépendant de France (depuis 2018),
- le 1^{er} casino de l'outre-mer (depuis 2020).

Ainsi le produit brut global des jeux au 31 octobre 2021 est de 18 912 818 euros contre 19 707 898 euros sur l'exercice précédent, régressant de 795 134 euros soit – 4,03 %.

III. Activités financières et sociales de l'entreprise

❖ La restauration

Le restaurant le « SELECT » a réalisé un chiffre d'affaires de 145 103,81 euros, malgré une fermeture complète du mois d'avril au mois de juin 2021 et une restriction des horaires d'ouverture.

Restaurant, bar à ambiance et karaoké, il est connu pour être un lieu de vie nocturne dionysienne.

❖ Vie culturelle et sportive - Manifestation artistique de Qualité

Le Casino consacre une enveloppe de 56 738,46 euros pour organiser des animations internes à son établissement qui contribuent à son attractivité.

De plus, au titre de la délégation du service public, le casino contribue à la vie culturelle et sportive dionysienne au travers de deux dispositifs dont les enveloppes sont définies en fonction du chiffre d'affaires du Casino :

- le sponsoring permet au Casino d'accompagner, à part égale, des associations sportives et des associations culturelles ; pour la période 2020-2021 une enveloppe de 321 517,92 euros était consacrée à ces actions ;
- le dispositif « Manifestation artistique de Qualité » (MAQ) est un dispositif d'incitation fiscale cadré par le Ministère de la Culture ; les événements financés doivent être à vocation strictement artistique et répondre à un certain nombre de critères qualitatifs ; pour la période 2020-2021 une enveloppe de 150 000 euros était consacrée à une MAQ.

❖ **Les mesures réglementaires**

1. Lutte contre l'addiction

Enfin, il est à noter que le Casino de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi qu'à la lutte contre l'addiction aux jeux. L'autorité de régulation en France (ANJ) a confirmé en 2020 que les mesures prises par l'établissement étaient conformes aux prescriptions réglementaires.

Par ailleurs, sur le plan local, le Casino de Saint-Denis travaille en partenariat avec l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie), organisme spécialisé pour la lutte contre l'addictologie. Cette association est basée à la Réunion et offre un dispositif de proximité permettant la mise en place de mesures concrètes en collaboration avec des médecins spécialisés.

Enfin, les trois casinos de la Réunion ont signé, en 2012, une charte préventive à l'addiction. A ce titre, une mesure d'interdiction temporaire dans les trois casinos de l'île a été décidée pour une durée de quatre mois pour tous les joueurs faisant une demande dans un des trois établissements. Cette demande est irrévocable dans sa durée.

Cette démarche, à l'initiative du correspondant local des courses et des jeux de la Réunion et du Casino de Saint-Denis, demeure encore aujourd'hui une exception sur le plan national. Cette mesure concrète tend à prendre en considération de façon immédiate une mesure préventive sur le plan départemental.

2. Lutte contre le blanchiment

Une cellule TRACFIN est active dans l'établissement depuis 2017. Cette cellule se réunit tous les mois pour mettre en place les mesures préventives et les procédures en interne.

En 2019, les casinos de la Réunion ont fait l'objet d'un contrôle technique et réglementaire sur la lutte contre le blanchiment. Le Casino de Saint-Denis respecte les dispositifs légaux en la matière.

IV. Perspectives

La société va poursuivre son développement en 2021-2022. L'optimisation du parc des machines à sous constitue un axe fort de la stratégie économique de l'établissement. Des travaux d'agrandissement et la nouvelle façade permettront au Casino de reprendre sa progression qui avait été stoppée par la crise liée à la covid-19.

Conformément aux dispositions de l'article L.1411-3 du Code général des Collectivités territoriales et de l'article 26 du cahier des charges du Casino daté du 13 janvier 2004, le Conseil municipal est amené à prendre acte de la présentation du rapport au délégataire au titre de l'exercice 2020-2021.

Je vous demande de bien vouloir prendre acte de ce rapport.

OBJET **Casino de Saint-Denis**
Rapport du délégataire pour l'exercice 2020-2021

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le RAPPORT N°22/6-008 du MAIRE ;

Vu le rapport présenté par Monsieur Yassine MANGROLIA - 9ème adjoint au nom des commissions « Ville Ambitieuse », « Ville Durable » et « Consultative des Services Publics Locaux » ;

Sur l'avis favorable des dites commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
(pas de vote)

Prend acte du rapport de la Société touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion portant sur l'exploitation du Casino de Saint-Denis pour l'exercice 2020-2021.



I) RAPPORT ANNUEL AU DÉLÉGATAIRE

**SOCIÉTÉ TOURISTIQUE
D'HOTELLERIE ET DE CASINO
DE LA RÉUNION**
Place Sarde Garrige
97400 SAINT-DENIS
SIRET : 310 897 689 00027 - APE : 9200Z



CASINO DE SAINT-DENIS

SOCIETE TOURISTIQUE D'HOTELLERIE ET DE CASINO DE LA REUNION (S.T.H.C.R)

RAPPORT ANNUEL AU DELEGATAIRE

EXERCICE 2020 / 2021



Monsieur Ottavi Jean-Charles

Président directeur général casino de Saint-Denis

à

Madame la Maire de Saint-Denis

Hôtel de ville de Saint-Denis

- OBJET :**
- Rapport au délégataire casino - exercice 2020 / 2021
 - Délégation de service public
 - Casino de Saint-Denis de la Réunion (974)

- PIECES JOINTES :**
- Bilan arrêté au 31 octobre 2021 (exercice 2020 / 2021)
 - Arrêté ministériel du 22 juin 2020 autorisant la pratique des jeux jusqu'au 30 juin 2025
 - Rapport du commissaire aux comptes STHCR (31/10/21)

Madame la Maire,

Conformément à l'article 1411-3 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T), j'ai l'honneur de vous remettre le présent rapport relatif à l'exploitation des jeux de casino dans la ville de Saint-Denis, dont la SA STHCR est délégataire depuis 1977 et reconduit dans un nouveau cahier des charges du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2035. Cette reconduction traduit la confiance entre la ville et le casino sur cette collaboration qui aura bientôt cinquante ans.

Sur ce rapport, je vous présente l'évolution générale des activités de l'établissement durant l'exercice 2020/2021, au travers de leurs exécutions et de la qualité de notre



service, de nos résultats financiers et de nos perspectives de développement. Durant cet exercice, le casino de Saint-Denis a assuré l'exploitation des activités réglementaires que sont les jeux et l'animation. La restauration fait quant à elle l'objet d'un contrat de subdélégation comme le prévoit la réglementation des jeux. Le comité de direction a été confirmé dans ses fonctions par décision de Monsieur le Ministre de l'intérieur.

La commission supérieure des jeux a accordé, en juin 2020, le renouvellement de l'autorisation ministérielle d'exploiter les jeux de hasard pour cinq ans, soit jusqu'au 30 juin 2025. A noter que la durée de cinq ans est le maximum qui est attribué par cette commission supérieure.

Veillez agréer, Madame la Maire, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Charles Ottavi

Président directeur général S.T.H.C.R

Directeur responsable casino de Saint-Denis

Vice-président du syndicat national des casinos



RAPPORT ANNUEL AU DELEGATAIRE EXERCICE 2020 / 2021

I. ACTIVITE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 OCTOBRE 2021

1. Situation de la société et activité au cours de l'exercice écoulé et résultat de cette activité

Nous vous indiquons que :

- le chiffre d'affaires net de l'exercice s'est élevé à 8.852.492 euros contre 9.245.065 euros au cours de l'exercice précédent soit une baisse de - 4,25 %
- <- les produits d'exploitation se sont élevés à 9.530.315 euros contre 9.394.718 euros au cours de l'exercice précédent soit une hausse de + 1,44 %
- les charges d'exploitation se sont élevées à 6.043.202 euros contre 6.351.534 euros au cours de l'exercice précédent soit une baisse de - 4,85 %
- le résultat d'exploitation ressort à 3.387.113 euros contre 3.043.183 euros au cours de l'exercice précédent soit une hausse de + 14,59 %

Après la prise en compte d'un résultat financier de - 975 euros et d'un résultat exceptionnel de 47.923 euros, le résultat net de l'exercice s'est soldé par un bénéfice net comptable de 2.461.502 euros contre un bénéfice net comptable de 1.993.833 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Faits marquants de l'exercice écoulé

L'année 2021 est une deuxième année COVID 19 qui a impacté encore très fortement l'activité de l'établissement de jeux d'yonisien.

Sur cette saison ludique ce sont enchainés les restrictions suivantes :

- Fermeture du casino du 6 avril 2021 au 19 mai 2021
- Périodes répétées de couvre-feu différents



- Jauge maximale de clients
- Pass vaccinal obligatoire
- Masque obligatoire
- Distanciation sociale nécessitant l'arrêt de certaines machines à sous

Malgré ce contexte très difficile le casino de Saint-Denis continue néanmoins d'être :

- ☞ Le **premier** casino de la réunion (1^{er} de l'île depuis 2012)
- ☞ Le **premier** casino indépendant de France (1^{er} depuis 2018)
- ☞ Le **premier** casino de l'outre-mer (1^{er} depuis 2020)

Le casino de Saint-Denis reste et demeure la plus grosse progression dans la profession sur les dix dernières années :

- ✓ 2010 / 2011 : 15.262.058 €
- ✓ 2011 / 2012 : 18.273.363 €
- ✓ 2012 / 2013 : 18.414.380 €
- ✓ 2013 / 2014 : 18.976.177 €
- ✓ 2014 / 2015 : 19.955.242 €
- ✓ 2015 / 2016 : 21.844.277 €
- ✓ 2016 / 2017 : 23.562.174 €
- ✓ 2017 / 2018 : 24.061.273 €
- ✓ 2018 / 2019 : 23.547.224 €
- ✓ 2019 / 2020 : 20 203 194 €
- ✓ 2020 / 2021 : 18 912 885 €

3. Analyse des résultats des jeux

Cf tableaux d'analyse des jeux (DOCUMENT N°3)

4. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La société va s'efforcer de poursuivre son développement en 2021 / 2022. L'optimisation du parc des machines à sous reste un facteur clé de succès à sa réussite. Des travaux d'agrandissement et la nouvelle façade permettront au casino de reprendre sa progression qui avait été stoppée par la crise COVID. Rappelons que le veille le la première fermeture de l'établissement en 2020 le casino était sur une progression de son chiffre d'affaires de +7,20 %.



II - ACTIVITES FINANCIERES ET SOCIALES DE L'ENTREPRISE

1. Evolution des résultats et de la situation financière de la société

Au 31 octobre 2021, la situation de trésorerie se décompose de la manière suivante :

- Disponibilités : 6.980.564 euros
- Dettes financières à court terme :: 13.421 euros

Le montant des différents « progressifs » des machines à sous de la société a fait l'objet d'une provision pour un montant net de 119.082 euros.

2. Décomposition des dettes fournisseurs au 31 octobre 2021

Conformément aux dispositions des articles L. 441-6-1 et D. 441-4 du code de commerce, nous vous indiquons ci-après la décomposition du solde des dettes de la société à l'égard de ses fournisseurs : 2020 / 2021 : 451.958 €

- Données comptables

RESULTATS ET MASSE SALARIALE 2020 ET 2019

STHCR

Résultats

	EXERCICE 2020/2021	EXERCICE 2019/2020	EVOLUTION %
CHIFFRE D'AFFAIRES	8 852 492 €	9 245 065 €	- 4,25 %
DOTATION AMORTISSEMENTS	883 107 €	801 758 €	+ 10,15 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 487 113 €	3 043 183 €	+ 14,59 %
RESULTAT NET	2 461 902 €	1 993 833 €	+ 23,46 %

La masse salariale

	au 31/10/21	au 31/10/20
Rémunération brute :	1 560 632 €	1 958 428 €
Charges sociales :	628 926 €	735 841 €
Total masse salariale :	2 189 558 €	2 694 269 €
Effectif moyen :	62	65



Participation aux résultats de l'entreprise :	240 826 €	291 990 €
---	-----------	-----------

Produit brut des jeux	EXERCICE 2020/2021	EXERCICE 2019/2020	EVOLUTION %
Produit MAS	16 010 880 €	16 668 479 €	- 3,95 %
Produit jeux traditionnels	2 901 938 €	3 039 429 €	- 4,52 %
Total jeux	18 912 818 €	19 707 898 €	- 4,03 %

IV - MESURES REGLEMENTAIRES

1. Lutte contre l'addiction

L'établissement de Saint-Denis participe activement à la prévention ainsi que la lutte contre l'addiction au jeu. L'autorité de régulation en France (ANJ) a confirmé en 2021 que les mesures prises par l'établissement étaient conformes aux prescriptions réglementaires.

Par ailleurs, sur le plan local, notre établissement travaille un partenariat avec l'A.N.P.A.A, organisme spécialisé pour la lutte contre l'addictologie. Cette association est basée à la réunion et offre un dispositif de proximité permettant la mise en place de mesures concrètes en collaboration avec des médecins spécialisés.

Enfin, les trois casinos de la Réunion ont signé, en 2012, une charte préventive à l'addiction. A ce titre, une mesure d'interdiction temporaire dans les trois casinos de l'île a été décidée pour une durée de quatre mois pour tous les joueurs faisant une demande dans un des trois établissements. Cette demande est irrévocable dans sa durée.

Cette démarche, à l'initiative du correspondant local des courses et des jeux de la Réunion et du casino de Saint-Denis, demeure encore aujourd'hui une exception sur le plan national. Cette mesure concrète tend à prendre en considération de façon immédiate une mesure préventive sur le plan départemental.



2. Lutte contre le blanchiment

Une cellule TRACFIN est active dans l'établissement depuis 2017. Cette cellule se réunit tous les mois pour mettre en place les mesures préventives et les procédures en interne. Bien que le conseil d'Etat ait récemment annulé l'application des directives aux établissements de jeux, le casino de Saint-Denis demeure néanmoins très vigilant sur ce risque. En 2019, les casinos de la Réunion ont fait l'objet d'un contrôle technique et réglementaire sur la lutte anti blanchiment. Le casino de Saint-Denis respecte les dispositifs légaux en la matière.

V - PERSPECTIVES

J'ai toujours, Madame la Maire, l'ambition de faire progresser le casino du Barchois. Premier casino de l'île en 2012, premier casino des indépendants en 2018, premier casino de l'outre-mer en 2020. Vous pouvez être certaine de mon ambition, de ma motivation et de mon implication.

Je vous prie d'agréer, Madame la Maire, l'expression de ma plus haute considération.

Jean-Charles OTTAVI

Président directeur général - Casino de Saint-Denis
Directeur responsable

Société Touristique d'Hôtellerie et de Casino de la Réunion (S.T.H.C.R)
Vice-président du syndicat national des casinos Indépendants de France (A.C.I.F)